Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260701-202606_2_42-DE

Feuillet 2026-166

CONSEIL MUNICIPAL du 30 juin 2026

Délibération n° 202606-2-4.2

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à dix-huit heures et trente-trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 juin 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h33, s'est terminée à 21h30.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy	GARCIA Anna	MERRIEN Alain
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure		MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul		
DESBOIS Cécile		
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	TOUCHARD Francis

Absent excusé ayant donné pouvoir :

GUEGUEN Valérie	à	DESBOIS Cécile
JEZEQUELLOU Jean-Loïc	à	LE FLOCH Catherine
KALITA Olivier	à	LE CAIN Laurent
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
LINTANF Maël	à	ESNAULT Vincent
SAVINA Véronique	à	GUILLOU Daniel
SIMON Maxime	à	TOUCHARD Francis

TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC : VOIES ET ESPACES COMMUNS DU CLOS DE PARK AR C'HASTEL

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de Monsieur le Directeur Général de l'OPAC de Quimper Cornouaille,

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260701-202606_2_42-DE

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant le transfert dans le domaine public des voies et espaces communs du clos de Park Ar C'Hastel,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- déclare acquérir à titre gratuit, les parcelles cadastrées section DB n° 332, 333, 334 et 45 d'une superficie de 1 768 m², sises Clos de Park Ar C'Hastel, propriété de l'OPAC de Quimper Cornouaille en vue de leur incorporation dans le domaine public communal ;

- précise que l'affectation des équipements communs transférés à la ville de Fouesnant sera respectée ;

- décide de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale (tableau des voies) en y incluant l'assiette des parcelles concernées, représentant une longueur de 192 mètres;

- prend l'engagement d'inscrire au budget les crédits nécessaires à cette opération ;

- donne pouvoir au Maire pour signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 1er juillet 2026

La Secrétaire de séance	Le Maire,
Clarisse MORVAN	Bruno MERRIEN